

BURKINA FASO

-=-=-=-

UNITE-PROGRES-JUSTICE

-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

• **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

Premier Secrétaire parlementaire

• **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour : Projet de loi portant identification unique électronique de la personne physique, **dossier n°113.**

La séance plénière du vendredi 11 octobre 2024 s'est ouverte à 09 heures 05 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés	:	22
- absent non excusé	:	01
- procurations	:	20
- présents	:	48
- votants	:	68

2. Annonces

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en sa 43^e séance, tenue le jeudi 10 octobre 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

Aussi, le compte rendu analytique de la séance plénière du lundi 30 septembre 2024, mis à la disposition des députés a été adopté.

Par ailleurs, l'examen du dossier n°114 initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière du jour, a été reporté sur demande du Gouvernement. La nouvelle date a été fixée par la Conférence des Présidents et figure dans l'ordre du jour modifié de la session parlementaire.

3. Le dossier n°113

Le rapport n°2024-031/ALT/CAGIDH de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond, présenté à la plénière par la députée Linda Gwladys KANDOLO, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commissions du genre, de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des finances et du budget

(COMFIB), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Dida NIGNAN, Pawindé Edouard SAVADOGO, Drissa KY et Ly HAMA (les deux derniers députés représentant les députés Youssouf OUEDRAOGO et Wendyellé Ambroise NIKIEMA), ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4. Le débat général

4.1. Les questions et les préoccupations de la plénière

Les principales préoccupations et questions de la plénière ont porté sur les points suivants.

- la coexistence de l'identifiant unique avec les cinq systèmes d'identification des personnes ;
- la non identification des enfants de moins de cinq ans ;
- la garantie de la souveraineté de l'Etat sur le projet d'identification unique électronique de la personne physique financé par la Banque mondiale ;
- les avantages à court et moyen termes du projet d'identification unique électronique de la personne physique ;
- la lutte contre la cyber criminalité dans l'exécution du projet d'identification unique électronique de la personne physique.

4.2. Les réponses du Gouvernement

En ce qui concerne **la coexistence de l'identifiant unique avec les cinq systèmes d'identification**, Madame Aminata ZERBO/SABANE, Ministre de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques a cité plusieurs autres identifiants en plus de l'acte de naissance, du permis de conduire, de la Carte nationale d'identité du Burkina (CNIB) et du passeport. Elle a également relevé une liste de services où l'on peut retrouver les identifiants à savoir l'éducation, la santé, les banques et les assurances. La Ministre a relevé que l'objectif de ce système est d'être une fondation pour les autres sectoriels et permettre au Gouvernement d'avoir la maîtrise de la population pour planifier et projeter les projets et programmes de développement faisant ainsi des économies d'échelle.

Par rapport à **la non identification des enfants de moins de cinq ans**, la ministre a rassuré les députés que ce n'est pas due au manque de

technologies mais à l'instabilité des données biométriques des enfants de moins de cinq ans. Pour surmonter cette difficulté, elle a indiqué qu'un lien est fait avec la mère en attendant que l'enfant atteigne cinq ans pour prendre en compte ses données biométriques.

S'agissant de la **garantie du caractère souverain du projet portant identification unique électronique de personne physique financé par la Banque mondiale**, la Ministre a rassuré la Représentation nationale que ce financement n'entame en rien la souveraineté du Burkina Faso sur le projet. Elle y a insisté déclarant que le projet est maîtrisé de bout en bout par l'Etat burkinabè. La Ministre a par ailleurs relevé que des comités sont mis en place pour travailler sur le projet et toutes les dispositions sont prises pour avoir son exploitation totale.

S'agissant **des avantages à court et moyen termes du projet d'identification unique électronique**, la Ministre a cité la preuve d'identité au près de 20% de la population qui n'avait pas d'identifiant, la facilité d'accès aux services sociaux de base au niveau de la santé, de l'éducation et de l'Administration et la maîtrise de la population pour mettre en place des projets de programme de développement efficaces.

Sur **la lutte contre la cyber criminalité dans l'exécution du projet d'identification unique électronique**, la Ministre a reconnu qu'il n'y a pas de sécurité à cent pour cent. Elle a ajouté que le numérique vient avec ses avantages et ses inconvénients. La Ministre a souligné qu'il reviendra à l'Etat de travailler à réduire au maximum les menaces par la mise en place d'un système robuste afin de profiter pleinement des opportunités et des potentiels de la technologie.

4.3. Le vote

(Le quorum est passé de 68 à 69, suite à l'arrivée d'un député en cours de séance.)

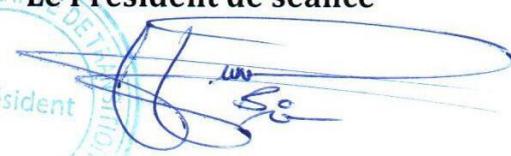
A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 69 votants.

Au terme de l'examen et de l'adoption du projet de loi, Son Excellence le Président a remercié le Gouvernement pour l'initiative avant de l'inviter à aller vers un identifiant pour tous les prestataires, privés comme publics pour éviter les perpétuels recommencements. Il a terminé son propos par des encouragements pour la mise en œuvre de ce projet de loi.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le mardi 15 octobre 2024 à 09 heures et sera consacrée à l'examen de deux projets de loi conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 11 heures 05 minutes.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Président de séance

Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée Législative de Transition

La Secrétaire de séance



Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire